



Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2023 (AGA) tenue samedi le 24 juin 2023 à 9h00 au lac Émeraude

La liste des membres présents à l'assemblée est disponible à l'annexe A à la fin du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Constat du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 25 juin 2022
5. Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2023 « État des recettes et déboursés 2022-2023, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 » approuvées par le CA le 12 avril 2023
6. Adoption de la planification budgétaire 2023-2024 de l'ARLÉ
7. Ratification des propositions d'ajustements aux Règlements internes au lac Émeraude
8. Élections des administrateurs
9. Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2023
 - a. Comité environnement
 - b. Comité Loisirs et sentiers
 - c. Comité Sécurité
 - d. Dossiers du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Début de l'assemblée : 9h05

1. **Constat du quorum : Quorum confirmé !**

46 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 37 membres.
Selon les règles administratives de l'ARLÉ, le quorum devant être constitué d'au moins 20 membres, il est confirmé.
2. **Mot de bienvenue**

Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence à cette assemblée en plein air pour notre 51^e anniversaire de notre Association. Dans son allocution, Guy-Francis :

 - Souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires : Éric Thibault (3061), Marc Bonenfant (3577), André Villeneuve et Véronique Déry (3569) et Louis Lévesque (3699);

- Mentionne que la petite chapelle n'est plus assez sécuritaire pour y tenir une assemblée et que la proximité d'accès était un facteur important pour le CA. Guy-Francis demande l'avis des membres de tenir l'AGA à l'extérieur pour les prochaines années :
 - **Tous les membres sont d'accord à ce que se tiennent les prochaines AGA à l'extérieur au lac Émeraude !**
- Remercie et présente chaque membre du Conseil d'administration de l'ARLÉ;
- Remercie la belle mobilisation des nombreux bénévoles des comités et aux activités organisées qui font de l'ARLÉ une association dynamique et en pleine santé. Il rappelle que tout est bien documenté dans le rapport annuel du CA pour l'année 2022-2023 et le suivi du plan stratégique 2021-2026 (année 2);
- Remercie chaleureusement et présente tous les membres du Comité 50e qui ont travaillé depuis 3 ans à nous faire vivre une 50^e année mémorable : Hélène Delisle, Nathaly Labbé, Claude Lambert, Guy Plante, Denis Simard, Igor Timofeev, Charles Verrette et Guy-Francis Julien, inclus plus d'une soixantaine de bénévoles;
 - Il rappelle que sur un investissement initial de 1 000\$ de l'ARLÉ, près de 15 000 \$ de revenus ont été amassés grâce à de nombreux et généreux commanditaires et donateurs et que le Comité a terminé avec un excédent de 1670\$.
 - Il invite les membres qui ont des contacts pour des commandites de lui en faire part.

En terminant, Guy-Francis mentionne que l'ordre du jour (ODJ) de l'AGA a été revu pour régler les aspects administratifs dans le premier tiers et qu'une période d'information et d'échanges aura lieu pour les deux derniers tiers.

3. **Ajustement et adoption de l'ordre du jour : Adopté à l'unanimité avec un ajout au point varia.**

L'ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Hélène Delisle demande si des points sont à ajouter à l'ordre du jour.

À la demande de Jean-Christophe Scholtes, le sujet suivant est ajouté au point 10 Varia:

10.1 "Nuisance sonore"

Guy-Francis Julien demande le vote à main levée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité après l'ajout au point Varia.

4. **Adoption du procès-verbal de l'AGA du 25 juin 2022 : Adopté tel quel à l'unanimité**

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Hélène Delisle mentionne qu'aucun commentaire n'a été reçu et aucune modification n'est apportée.

Carole Robitaille présente des informations supplémentaires sur les deux éléments de suivis :

- a. **Les castors au lac Émeraude:** Carole rappelle l'information que l'on retrouve sur le site [web de l'ARLÉ](#), une communication a été transmise par courriel aux membres et publiée sur le groupe facebook privé de l'ARLÉ.
- b. **En réponse à la demande d'inventaire faunique formulée par Adrien Nadeau :**
Carole mentionne que François Bolduc, un membre du Comité Environnement, a consulté un expert du [Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#) et que celui-ci ne considère pas pertinent de refaire

le même type d'inventaire qui avait été fait en 2010, lequel visait l'ensemble de la communauté de poissons. Si on refaisait le même protocole, on aurait possiblement des résultats similaires concernant les espèces présentes.

Carole transmet les informations suivantes :

- En 2010, l'échantillonnage a déterminé la population de poissons par ordre d'importance : la perchaude, le meunier noir, le mulot à corne, l'omble chevalier oquassa et l'omble de fontaine (Pour plus d'information, veuillez consulter le [site web](#));
- **L'omble chevalier oquassa est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.** Ce poisson préfère l'eau plus froide, on le trouve dans les eaux plus profondes que celles fréquentées par l'omble de fontaine;
- L'analyse de l'ADN environnemental permet de valider les espèces présentes, mais l'ADN ne mesure pas l'abondance;
- Le Ministère manque de temps et de personnel, ce n'est pas une priorité;
- Il est recommandé d'éviter lesensemencements afin de ne pas nuire à la population d'ombles chevaliers;
- S'il y avait ensemencement, il faut le faire en petite quantité et en été pour des événements précis (ex. activités de l'association, etc.) qui permettront de capturer les poissons. Autrement, la grande taille du plan d'eau et la forte abondance de perchaudes limitent considérablement l'efficacité des ensemencements.

Hélène Delisle demande le vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2022 est adopté tel quel à l'unanimité.

5. **Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2023 « État des revenus et dépenses 2022-2023, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 » approuvées par le CA le 12 avril 2023 : Adopté tel quel à l'unanimité**

Hélène Delisle présente l'état financier qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers détail en PDF : [Cliquez ici](#)*

Le nouveau solde de l'avoir de l'ARLÉ est de 15 323\$ au 31 mars 2023.

Hélène Delisle présente le bilan financier des 3 années pour les festivités du 50^e ainsi que les finances de l'ARLÉ.

Guy-Francis Julien demande le vote à main levée, l'état des revenus et dépenses de l'ARLÉ 2022-2023 est adopté tel quel à l'unanimité.

Sommaire des liquidités	
Solde au début (2022-04-01)	
Desjardins	
Compte courant	2 469 \$
Épargne Stable	5 010 \$
Dépôt à terme	10 000 \$
Petite caisse	35 \$
	17 514 \$
Solde à la fin (2023-03-31)	
Desjardins	
Compte courant	687 \$
Épargne Stable	4 601 \$
Dépôt à terme	10 000 \$
Petite caisse	35 \$
	15 323 \$
Déficit des revenus sur les dépenses (2 191) \$	
<i>Hélène Delisle, Trésorière</i>	
2023-04-08	

6. **Adoption de la planification budgétaire 2023-2024 de l'ARLÉ: Adopté tel quel à l'unanimité**

La planification budgétaire 2023-2024 de l'Association présente un budget équilibré avec un revenu total de 9 720\$ et des dépenses équivalentes de 9 720\$.

Guy-Francis mentionne que la municipalité contribue pour un total de 5 650\$ pour les projets environnementaux et de sécurité réalisés par les bénévoles de l'ARLÉ. C'est à nous d'en profiter !

De plus, Guy-Francis mentionne qu'une somme de 750\$ (1 500\$ sur 2 ans) est planifiée pour des infrastructures pour les sentiers estivaux. Le document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers PDF* : [Cliquez ici](#)

Guy-Francis Julien demande le vote à main levée, la planification budgétaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

7. Ratification des propositions d'ajustements aux Règlements internes au lac Émeraude: Approuvé à l'unanimité après ajustement mineur suite aux échanges à l'AGA

Michel Lévesque présente sommairement les 6 règlements internes et quelques échanges ont lieu avec les membres : (le document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers PDF* : [Cliquez ici](#))

➤ *Texte ajouté en préambule* : **Approuvé tel quel à l'AGA**

Note importante : Les membres de l'Association des résidents du lac Émeraude se sont donnés des règles internes pour le respect de l'environnement et la quiétude des riverains qui n'ont aucune force de loi. En tout temps, les réglementations municipale, provinciale et fédérale s'appliquent.

➤ *Règlement 1- Accessibilité des embarcations motorisées*: **Texte proposé approuvé tel quel à l'AGA**

Texte actuel:

« *(Décision entérinée par les propriétaires le 5 août 2005)*

Seuls les propriétaires au lac Émeraude ont le droit d'utiliser une embarcation motorisée sur le lac.

Ce règlement a pour but de protéger notre lac contre toutes formes de polluants transportés par des embarcations venant de l'extérieur afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Exemple: moules zébrées, cladocère épineux et le myriophylle à épis qui est de plus en plus envahissant.

Nous sollicitons la collaboration des propriétaires qui possèdent une descente de bateau de voir à faire respecter ce règlement. »

Texte proposé:

« *(Décision entérinée par les propriétaires le 5 août 2005, ajustements mineurs approuvés à l'AGA du 24 juin 2023)*

Seuls les propriétaires au lac Émeraude ont le droit d'utiliser une embarcation motorisée sur le lac.

Ce règlement a pour but de protéger notre lac contre toutes formes de polluants transportés par des embarcations venant de l'extérieur afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Par exemple: le myriophylle à épis qui est de plus en plus envahissant.

Nous sollicitons la collaboration des propriétaires qui possèdent une descente de bateau de voir à respecter ce règlement.»

- **Règlement 2-Limite de vitesse sur le lac: Texte approuvé après ajustement mineur à la suite des échanges à l'AGA**

Texte actuel:

« (Décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007)

Pour protéger notre lac contre la dégradation des rives par l'érosion provoquée par le brassage de l'eau et des vagues, la limite de vitesse est de 5 km/h pour les embarcations motorisées dans les 60 premiers mètres (200 pieds) du littoral.

Une exception s'applique lors de la pratique de ski nautique ou de "wake board" afin de permettre aux skieurs de partir et d'arriver à un quai.»

Texte proposé :

« (Décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007, ajustement mineur approuvé à l'AGA du 24 juin 2023)

Pour protéger notre lac contre la dégradation des rives par l'érosion provoquée par le brassage de l'eau et des vagues, la limite de vitesse est de 5 km/h pour les embarcations motorisées dans les 60 premiers mètres (200 pieds) du littoral et à l'intérieur d'une baie ou des balises installées.

Une exception s'applique lors de la pratique de ski nautique ou de "wake board" afin de permettre aux skieurs de partir et d'arriver à un quai.»

- **Règlement 3- Recommandations: Texte proposé approuvé tel quel à l'AGA**

Texte actuel:

« (Décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007).

Pour les nouvelles constructions et/ou réfections de quai, Il est interdit de peindre, de teindre ou d'utiliser tout autre produit sur les quais, pour éviter que les produits se retrouvent dans l'eau du lac. Prioriser l'utilisation de produits nettoyants sans phosphate, facilement biodégradables.»

Texte proposé: Recommandations d'utiliser des produits biodégradables

« (Décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007, ajustements mineurs approuvés à l'AGA du 24 juin 2023).

Pour les nouvelles constructions et/ou réfections de quai, il est interdit de peindre, de teindre ou d'utiliser tout produit nocif pour l'environnement sur les quais, pour éviter que les produits se retrouvent dans l'eau.

Préconiser l'utilisation exclusive de produits nettoyants sans phosphate, facilement biodégradables. »

- **Règlement 4- Bateau équipé de « ballast »: Texte proposé approuvé tel quel à l'AGA**

Texte actuel:

« (Règlement entériné par les propriétaires le 29 juin 2013)

Pour protéger le lac Émeraude contre la dégradation de la rive par l'érosion provoquée par le brassage de l'eau et des vagues, et pour protéger les quais flottants ainsi que les bateaux attachés aux quais.

L'utilisation d'un bateau équipé de "ballast" est interdite ainsi que le "wavesurfing". »

Texte proposé:

« (Règlement entériné par les propriétaires le 29 juin 2013 ajustements approuvés à l'AGA du 24 juin 2023)

Pour protéger le lac Émeraude contre la dégradation des rives par l'érosion provoquée par le brassage de l'eau et des vagues, et pour protéger les quais flottants ainsi que les embarcations attachées aux quais, l'utilisation d'un bateau équipé de "ballast" est interdite ainsi que le surf sur les vagues "wavesurfing".. »

- **Règlement 5-Vieux moteurs 2 courses 4 temps: Aucun changement proposé à l'AGA**

Texte actuel:

« (Règlement entériné par les propriétaires le 25 juin 2016)

Il est interdit d'utiliser les vieux moteurs 2 temps conventionnels pour les embarcations motorisées (lubrification en mélangeant l'huile dans l'essence). »

- **Règlement 6-Lavage des bateaux contrôlé: Retrait du texte approuvé à l'AGA**

Texte actuel:

« (Entériné par l'ensemble des propriétaires du lac Émeraude le 30 juin 2018)

Compte tenu des risques de contamination par des espèces végétales et animales envahissantes qui risquent de briser l'écosystème de notre lac.

Il est obligatoire de ne pas laisser accès à notre lac des embarcations autres que ceux des résidents comme notre règlement l'exige mais les embarcations et remorques qui proviennent de d'autres plans d'eau doivent être lavées, sécher pendant au moins 5 jours, et ensuite examinées par un responsable identifié par l'Association.

Méthode de lavage des embarcations (détail dans le règlement ...)»

Texte proposé:

« (Entériné par l'ensemble des propriétaires du lac Émeraude le 30 juin 2018, ajustements approuvés à l'AGA du 24 juin 2023)

Voir règlement #242 de la Municipalité

(ce règlement est maintenant sous juridiction municipale depuis janvier 2021) »

8. **Élections des administrateurs : Réélection de Hélène Delisle et ajout de Brigitte Pineau au CA à l'unanimité**

Guy-Francis Julien rappelle que nos règles administratives prévoient :

- Un conseil d'administration composé de trois (3) à neuf (9) administrateurs;
- Les mandats sont de 2 ans;
- Le poste de président doit faire l'objet d'un vote spécifique pour la fonction;
- Que les administrateurs doivent être élus et se partageront les tâches du CA et rôle de secrétaire et trésorier.

Guy-Francis mentionne que Carole, Claude, Marc, Michel et Guy-Francis ont été réélus en 2022 et seule Hélène Delisle, secrétaire-trésorière (élue 2013) doit être réélue. Guy-Francis mentionne qu'aucune candidature ne lui a été transmise avant la rencontre et invite les membres à joindre le CA. Aucun membre présent dans l'assemblée ne signale son intérêt à déposer une candidature, outre Hélène Delisle qui propose la candidature de Brigitte Pineau.

Hélène accepte de poursuivre son mandat jusqu'en 2025 et Brigitte Pineau accepte de rejoindre le CA.

IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de confier à Hélène Delisle et Brigitte Pineau un poste d'administratrice pour les 2 prochaines années (2025).

9. **Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2023**

● **Comité Environnement :**

Carole Robitaille, responsable du comité, présente les membres qui composent le comité environnement: Pierre Laganière, François Bolduc (biologiste), Guy Dumas, Alain Girard, Guy-Francis Julien, Michel Lévesque et Brigitte Pineau en tant que nouvelle membre du comité. Elle mentionne l'appui important des bénévoles qui répondent présents aux activités spéciales.

a. **Qualité de l'eau du lac**

La qualité de l'eau du lac est déterminée par des analyses d'eau et par sa transparence. Le lac Émeraude est inscrit au Réseau volontaire de surveillance des lacs (RSVL) et il y a plusieurs prises d'échantillons par une équipe de bénévoles au cours de l'été. Le lac Émeraude a une très belle qualité d'eau (le plus beau de la région). C'est un lac ultra-oligotrophe. Sa transparence est de 7,9 mètres (25,9 pieds), son eau est très claire.

Le Ministère recommande des mesures préventives pour limiter l'apport de matières nutritives issues des activités humaines, d'autant plus que le lac est fragile car sa charge et sa décharge sont à proximité et **il ne se régénère qu'aux 4 ans**. Le Ministère conclut que notre lac est à protéger afin de conserver son état.

L'eau du lac Émeraude provient du lac à la Hache, de petits cours d'eau saisonniers et des eaux de ruissellement.

Informations sur le lac à la Hache :

- En 2022, l'ARLÉ a procédé à l'inscription du lac à la Hache au RSVL et à la prise en charge des échantillonnages;
- Une équipe de bénévoles : 3 fois à l'été 2022;
- Une transparence 2,2 m : eau trouble;
- Lac oligo-mésotrophe, il présente des signes d'eutrophisation (vieillesse);
- On refait les mesures cet été (2023).

Importance de contrôler l'apport de phosphore :

- Cet élément nutritif provient du sol végétal qui est amené au lac par l'eau (érosion causée par la fonte des neiges, la pluie).

Impacts des humains :

- La coupe des arbres pour faire des chemins, les constructions, faire des champs d'épuration, faire des descentes au lac.

Comment limiter l'augmentation du phosphore ?

- Il faut ramener la végétation dans la bande riveraine;
- **Une bande riveraine en santé, c'est un lac en santé.**

b. Projet – Revitalisation des bandes riveraines

Carole explique que la Municipalité de St-Ubalde accepte de financer 3 000\$ pour la revégétalisation de nos berges au lac Émeraude. L'objectif du projet est de revégétaliser les berges et de limiter l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le lac. Mme Chantal Leblanc, technicienne de la CAPSA, viendra au lac Émeraude pour visiter et conseiller les riverains qui démontrent un intérêt. Il est encore possible de communiquer avec Carole Robitaille pour recevoir les judicieux conseils d'une experte.

En collaboration avec la CAPSA:

- Visite sans aucun frais pour le résident;
- Cela comprend l'achat de 10 à 15 végétaux pour chaque riverain et de semences du mélange éco-riverain;
- Il y a des disponibilités de visites par la CAPSA **dimanche le 9 juillet (et au besoin, les 26 ou 27 août)**;
- 15 résidents ont été visités en 2021 et 2022.

c. Les Installations septiques autonomes (ISA)

Michel Lévesque, responsable de ce dossier, renseigne les membres sur ce dossier.

Quelques statistiques de vidanges des ISA :

- Depuis 2016, 12 ISA ont été remplacées :
 - Entre 2016 et 2020 : 6 ISA ont été remplacées par des nouvelles
 - En 2021 et 2022 = 6 ISA
- Nombre de vidanges des ISA :

- Dont la vidange est annuelle en 2023 = 6
 - Dont la vidange est au 2 ans en 2021 et 2022 = 21
 - Dont la vidange est aux 4 ans de 2019 à 2022 = 70
- Total : 97

Transfert des vidanges de fosses à la Régie régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (RRGMRP) :

- Jusqu'à l'année dernière, c'était la Municipalité de Saint-Ubalde qui s'occupait des vidanges des fosses;
- Dorénavant (2023), c'est la RRGMRP qui va effectuer la vidange saisonnière des fosses septiques :
 - **Pour ceux qui ont une vidange annuelle, il n'y a pas de changement;**
 - Les 6 installations annuelles au lac seront vidangées comme prévu à l'été 2023, vous devriez avoir reçu une lettre confirmant la vidange qui se fera à la fin juillet (Semaine 10 juillet déplacée dans la semaine 24 juillet 2023, Semaine 17 juillet déplacée dans la semaine 31 juillet 2023);
 - Des frais de 70\$ seront chargés par la Régie à la Municipalité.
- **Pour les vidanges prévues aux 2 et 4 années :** Ce changement de répondant ne permet pas de reprendre le calendrier intégralement de sorte que la Régie va plutôt fonctionner par secteur :
 - Pour le lac Émeraude (le lac Blanc et les autres), les vidanges prévues cette année (2 ou 4 ans) sont retardées en 2024;
- **Ainsi, pour ceux qui avaient une vidange (2 ou 4 ans) prévue cette année :**
 - Si votre fosse nécessite une vidange avant 2024 ou autre besoin (par exemple pour le remplacement de celle-ci), vous devez contacter la Régie au numéro de téléphone 1 866 760-2714, poste 204.

Vérifiez votre fréquence de vidange des ISA :

- Il est difficile de bien identifier la juste fréquence nécessaire car elle dépend de plusieurs facteurs dont le nombre de mois d'utilisation, le nombre de personnes dans l'habitation et la grosseur de la fosse :
 - Le critère de base est aux 2 ou 4 ans respectivement pour une résidence permanente ou saisonnière;
 - Il est aussi suggéré qu'une résidence saisonnière habitée 6 mois ou plus par année ait une fréquence aux 2 ans;
- Si vous souhaitez faire modifier la fréquence de vos vidanges de fosses, vous devez écrire un courriel à info@saintubalde.com pour informer de tout changement à apporter;
- Rappelez-vous qu'une vidange en urgence, qui exige un déplacement spécifique rapide, peut coûter autour de 1000\$.

Projet de caractérisation des ISA :

- La Municipalité dispose d'un inventaire qualitatif des ISA de St-Ubalde imprécis, incomplet et obsolète;
- Elle désire réaliser une nouvelle caractérisation des quelques 800 ISA de la municipalité selon la nouvelle méthodologie en vigueur, ceci afin de connaître la juste conformité des ISA en fonction de la nouvelle procédure et d'avoir une juste

vision territoriale pour établir les risques et viser aussi les améliorations et pas seulement les remplacements;

- Le projet est prévu sur 3 ans et débuterait au printemps 2024;
- À ce titre, un appel d'offre est actuellement en publication afin d'identifier un fournisseur pour réaliser la nouvelle caractérisation;
- Des démarches sont aussi réalisées par la municipalité afin d'obtenir des subventions pour réduire les coûts de cette démarche auprès des résidents;
- Compte tenu des deux derniers points, il est trop tôt pour identifier les coûts du projet et la portion que les résidents devront assumer;
- Une analyse est aussi en cours pour établir la stratégie à adopter pour les ISA nouvellement installées ou remplacées;
- La Municipalité est accompagnée d'un comité sur le sujet composé de répondants de certains lacs, de membres du conseil municipal et de spécialistes de la municipalité. Elle est aussi accompagnée d'un spécialiste externe au fait des tendances et bonnes pratiques du marché, notamment celle produite par Agiro.

Nouveau règlement pour les nouvelles fosses :

- La Municipalité a adopté un nouveau règlement à l'automne 2022 qui exigera des résidents qui installent une nouvelle ISA de faire produire une certification de conformité après l'installation selon les plans et devis acceptés par la Municipalité;
- Le règlement permettra de certifier la qualité de l'installation réalisée mais exigera des frais additionnels pour la certification.

La Municipalité de St-Ubalde a l'intention de communiquer l'information sur les ISA d'ici la mi-juillet.

- **Comité Bienvenue**

Claude Lambert, responsable du comité, est pro-actif lors de l'arrivée de résidents au lac Émeraude. Il confirme que les nouveaux seront rencontrés au cours de l'été, avec la collaboration de Carole Robitaille, afin de les informer sur la communauté que nous sommes et sur tous les sujets qui nous préoccupent, particulièrement sur la vigilance en regard de notre environnement. Un document de référence est remis en main propre.

- **Comité Loisirs et sentiers**

Claude Lambert, responsable du comité, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à la vie active au lac Émeraude, toutes saisons confondues. Celui-ci propose aux membres les différents projets et activités prévus au cours de l'année.

Activités à l'été 2023 :

- Parade à Léon le 22 juillet;
- Concert de la violoniste Ève Stastny sur le lac au quai de Louis Ouellet, date à déterminer;
- Épluchette de blé d'inde à la petite plage durant la fin de semaine de la fête du travail.

Concernant les SENTIERS :

En été :

- **Plusieurs sentiers du côté Sud** sont identifiés, ils débutent près du Belvédère jusque vis-à-vis le 3565 (Bolduc). Il est prévu de faire une boucle qui sera complétée pour l'automne. Claude remercie Michel Lévesque pour le travail effectué. Il s'agit d'un sentier en développement pour piétons seulement avec une signalisation adéquate, sécuritaire tout en respectant l'environnement;
- **Le sentier du lac à la Hache** est fonctionnel mais il doit être nettoyé (post 23 décembre). Il se prend par le lac à gauche de la petite plage;
- **Le sentier du Belvédère** : il y a beaucoup de travail à faire pour bien baliser et nettoyer. On doit trouver une solution de cohabitation avec les chasseurs des lieux de façon à ce que le balisage soit sécurisé. Un poste d'observation est à faire, un budget de 1500\$ a été prévu dans la planification budgétaire 2023-2024 (sur 2 ans);
- Pour ce qui est **du sentier pour joindre les deux derniers sentiers**, il faut revoir le tout. On vous tient au courant via le groupe privé Facebook.

Avis aux intéressés : Une carte des tracés sera mise à disposition au moment opportun.

En hiver:

- Depuis 2 ans, nous sommes tributaires de la température. Cette année, il y a eu beaucoup de sloche ne permettant pas aux déneigeurs/traceurs de travailler;
- Des pistes de ski de fond traditionnel et de patin, une autre pour les "fat bike" ont été tracées et entretenues. De belles pancartes indiquent clairement leur emplacement. Toutefois, les motoneiges continuent à circuler au mauvais endroit. **N'HÉSITÉZ PAS À LES AVISER LORSQUE VOUS EN ÊTES TÉMOIN.**

BÉNÉVOLES demandés : intéressé, vous pouvez communiquer avec Claude Lambert pour plus d'informations.

- **Comité Sécurité**

Marc Godin, responsable de ce comité, transmet différentes informations aux membres.

- **Sécurité nautique** : Marc rappelle les consignes de sécurité nautique, entre autres:
 - Respecter la zone familiale délimitée par les bouées;
 - Toujours avoir la présence de 2 personnes dans une embarcation qui tire un skieur ou un tube;
 - Des équipements de base, dont un sifflet et toujours avoir le nombre adéquat de gilets de flottaison dans l'embarcation;
 - Guy-Francis mentionne que la Municipalité a fait l'acquisition d'une embarcation dans un but de patrouille et sauvetage. 8 pompiers ont été formés sur les mesures préventives, vous les verrez probablement sur le lac cet été.

- **Hydro-Québec** : Compte-tenu des conditions météorologiques spéciales vécues en décembre 2022, Marc demande aux gens de porter attention aux arbres à proximité ou en voie de tomber sur les fils de la ligne principale, de le signaler à Hydro-Québec via leur site en leur transmettant l'adresse la plus proche de l'arbre et une photo. Cela pourrait éviter une panne de courant privant plusieurs résidences d'électricité.
 - **Hydro-Québec / Demande de travaux / Végétation près des fils électriques** : <https://www.hydroquebec.com/sefco2015/fr/avertir-hq-vegetation-approche-fils.html>
- **Caméras** : Marc Godin rappelle l'information concernant les caméras de surveillance avec enregistrement vidéo autour du lac positionnés à des endroits stratégiques et secrets pour maximiser leur efficacité.

N'hésitez pas à communiquer avec Marc Godin ou Réjean Lavoie si vous êtes victime d'une activité malveillante en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

- **Réseau cellulaire** : Guy-Francis mentionne que ce dossier est toujours actif compte-tenu de l'importance des cellulaires dans les mesures de sécurité. Des représentations ont été faites à la MRC et la municipalité de Portneuf, mais le contexte est très complexe.
- **Mesures d'urgence** : Guy-Francis
 - Trousse d'urgence 72 heures envoyée aux membres 2 février 2023: [Lien sur le site Web ARLÉ](#)
 - Guy-Francis mentionne qu'il est en communication avec M. Serge Auger, Chef pompier à St-Ubalde et il a convenu d'envoyer les coordonnées des membres de l'Association du lac Émeraude au chef pompier. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux membres de nous donner l'autorisation d'envoyer le bottin au chef pompier.
 - Tout membre qui ne souhaite pas que nous acheminions leur coordonnée téléphonique à la municipalité ne verra pas son téléphone sur le [bottin en ligne](#).
- **Dossiers du CA** :
 - **Règlement 242** : Permis d'accès aux lacs et lavage des embarcations

Guy-Francis rappelle aux membres que l'ARLÉ appuie le règlement 242 qui a mis en place des mesures pour prévenir l'envahissement des lacs par des espèces exotiques envahissantes qui s'accroissent au Québec. Ce règlement a pour but d'identifier les embarcations qui accèdent aux lacs et d'imposer aux utilisateurs de ces embarcations un lavage obligatoire avant toute mise à l'eau.
 - **Analyse d'eau des résidents via la CAPSA** :

Guy-Francis mentionne qu'un service d'analyse d'eau potable pour les résidents est en cours d'élaboration avec la CAPSA et serait disponible à l'automne à des frais très intéressants. Nous vous enverrons l'information dès que le service sera disponible.
 - **Eau de source au Lac Blanc** :

Guy-Francis rappelle aux membres que la Municipalité effectue régulièrement des analyses d'eau de la source et qu'il est toujours recommandé de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Les résultats sont transmis au ministère de l'Environnement et la municipalité suit leurs recommandations.

- **Voirie :**

- **Épandage de calcium :**

D'abord, Claude Lambert mentionne que la Municipalité et l'Association partagent le même objectif, soit de réduire au minimum l'épandage de calcium. Un équilibre est à maintenir afin de conserver des routes en bon état et d'éviter le plus possible le soulèvement de la poussière.

- **Vitesse sur les chemins du lac Émeraude (pancartes) :**

La vitesse est un enjeu majeur de la détérioration des chemins. Il est recommandé de restreindre la vitesse à 20 km/h, à cette vitesse les routes ne se détériorent pas. On pourrait réduire encore plus l'épandage. On a convenu avec la municipalité de mettre des pancartes incitant à diminuer la vitesse.

- **Réfection du chemin côté nord :**

Du gravier MG 20 (0-¾) a été mis aux endroits les plus maganés avant de mettre le calcium. Le reste du chemin sera complété à l'automne. On est en contact avec la ville et on va continuer à voir l'évolution de la situation.

Louis Ouellet, membre de l'ARLÉ et conseiller municipal, mentionne que la Municipalité va réparer les trous formés par la pluie sur les chemins.

Consultez le site Internet de l'ARLÉ pour plus d'information sur [l'entretien écoresponsable au lac Émeraude](#) (abat-poussière, zones d'épandage, etc.)

- **Invitation pour des projets spéciaux :**

Michel Lévesque lance l'idée aux membres de soumettre des projets qui pourraient leur tenir à cœur. Il mentionne que la réalisation d'un belvédère est planifiée pour cette année.

Jean-Christophe Scholtes propose l'installation de petites affiches d'information sur les arbres, plantes, champignons, le long des sentiers et des chemins.

10. **Varia :**

- 10.1. Nuisance sonore :** Un membre souligne qu'un bateau circule avec une musique démesurément forte. Soyons respectueux les uns les autres ! Guy-Francis

mentionne aux membres de communiquer avec courtoisie entre eux pour gérer ces situations.

10.2. Écocentre vs vidanges au CTMR du lac Blanc : Louis Ouellet demande aux personnes qui sont présentes au CTMR lorsqu'un monstre est déposé à cet emplacement, d'informer la personne fautive de l'existence de [l'écocentre](#) pour ce type d'objet.

10.3. Recyclage de ferraille : M. Cantin mentionne qu'il y a une personne à St-Ubalde qui recueille tout le métal, il s'agit simplement de l'appeler (M. Gérald Bertrand Tel: (418) 277-9139). Ses coordonnées sont inscrites sur le site Web à la rubrique [Informations/Service communautaire](#).

11. Levée de l'assemblée à 11h15

Guy-Francis remercie les membres pour leurs présences et participation. L'assemblée se termine à 11h15.

Annexe A - LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l'AGA

Total : 37 membres, 46 personnes

No	Nom	Nb personnes
3033	Hélène Delisle, Guy Plante	2
3071 3128	Patrick St-Cyr, M-C Dubé	2
3085	Michel Tremblay, Lina Pageau	1
3114	Pierre Laganière	1
3116	Paulette Beaupré	1
3122	François Bolduc, Donna Goodwin	2
3124	Ann Labrecque, J-C Scholtes	1
3132	Rémy Vaillancourt, Édith Mercier	2
3134	Jacques Boucher	1
3138	Claude Lambert	1
3230	Lise Trottier, Adrien Nadeau	1
3240	Lyne Therrien	1
3250	Stella Phaneuf, Simon et Jeff Turmel	1
3355	Danielle Harvey, Michel Brouillette	1
3375	Alain Gingras, Carmen Matte	1
3395	Marc Godin	1
3445	Carole Robitaille, Yves Marineau	2
3465	Lucette Girard, Maxime Lauriault	1
3495	Gaétan Michaud	1
3551	Charles Verrette, M-Josée Lafleur	1
3555	Brigitte Pineau, Guy-F Julien	2
3563	Guy Dumas, Louise Lafleur	2
	Sous-total	29

3565	Nathalie Santerre, Daniel Bolduc	2
3571	Bernard Labelle, Véronique Martineau	2
3581	Jean Camiré, Maude Lecourt	1
3585	Igor Timofeev	1
3589	Charlie Roy	1
3593	Lise Lapointe	1
3595	Hélène Parent, Jean Migneault	1
3599	Rolande Hamelin, Florent Tessier	1
3601	Michel, Louis et Bruno Lévesque	1
3603	René Yergeau, Suzanne Martin	1
3605	Alice Cyr, Daniel Cantin	1
3607	Pierre Mainguy	2
3613	Aline Demers et Christian Brisson	1
3617	Sylvie Lauzon, Louis Ouellet	1
	Sous-total	17